

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE : 23 SEPTEMBRE 2014



# TRAME VERTE ET BLEUE

## DE GRAND PARIS SEINE OUEST

GRAND PARIS SEINE OUEST (GPSO) EST LA PREMIÈRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LABELLISÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE POUR SA STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉSERVATION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ AVEC LA MISE EN PLACE DE SON SCHÉMA DE **TRAME VERTE ET BLEUE**.

Le schéma de Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui doit permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter et de se reproduire. Ce schéma et la stratégie associée ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en assurant son maintien et son développement sur le territoire et de préserver le cadre de vie des habitants en développant les espaces de nature.

Composé de 275 ha de parcs et jardins et de 1 519 ha de bois et forêts, le territoire de GPSO comprend une grande diversité de milieux naturels : massifs forestiers, zones humides, étangs, mares, berges ou îles liées à la Seine, nombreux espaces verts urbains (parcs, jardins, squares), prairies, quelques friches et talus ferroviaires.

Malgré une forte densité de population et d'espaces bâtis, GPSO accueille de nombreuses espèces remarquables :

- 24 espèces floristiques protégées au niveau international, national ou régional comme certaines orchidées (orchis bouc ou pyramidal, spiranthe d'automne) ou encore l'alisier de Fontainebleau, petit arbuste protégé au niveau national,
- 10 espèces de chiroptères sur 33 espèces recensées en France protégées au niveau national,
- 22 espèces de mammifères dont 2 protégées au niveau national : l'écureuil roux et le hérisson d'Europe,
- 84 espèces d'oiseaux, dont 3 protégées au niveau national : la bondrée apivore, le faucon hobereau et le martin-pêcheur d'Europe,
- 6 espèces d'amphibiens protégées au niveau national,
- 40 habitats naturels identifiés dont 13 qualifiés « d'intérêt communautaire » d'après la Directive européenne Habitats Faune Flore (1992).

Plus d'infos sur [www.agglo-gpso.fr](http://www.agglo-gpso.fr)

**CONTACT PRESSE**  
Christine Marco- C.M.G. Partenaires Conseil  
06 88 86 83 49/ [christine.marco@cmgpc.fr](mailto:christine.marco@cmgpc.fr)

La Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) représente un territoire de plus de 310 000 habitants recouvert à 39% de forêts et d'espaces verts.

Territoire innovant, durable et numérique, GPSO a validé son contrat de développement territorial (CDT) avec l'État dans le cadre de la loi sur le Grand Paris, le 13 novembre 2013.

Avec 22 000 entreprises et commerces et 166 000 emplois, GPSO constitue un pôle économique incontournable et attractif pour des acteurs économiques tels que Coca-Cola, le laboratoire Roche ou L'Équipe.

GPSO a en charge les compétences du développement économique, de l'aménagement du territoire, de l'équilibre social de l'habitat, de la voirie et du stationnement d'intérêt communautaire, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et de l'assainissement, assurées grâce à l'implication de plus de 1 000 agents.